

LA FORMATION D'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DE CATEGORIES C ET D

PUBLIC :

Les fonctionnaires stagiaires de catégories C et D.

PRÉREQUIS :

- Avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.

DURÉE : 5 jours

Code : E2004

OBJECTIFS :

- Faciliter l'intégration des nouveaux fonctionnaires par l'acquisition de connaissances relatives, à l'environnement communal dans lequel s'exercent leurs missions et au statut de la Fonction Publique Communale.
- Connaître l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales et de leurs établissements publics, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que leur déroulement de carrière ;
- Permettre aux participants de questionner leurs pratiques, rôles, positionnements et responsabilités au sein de sa collectivité et d'apporter des pistes d'évolution.
- Permettre aux participants de se former au Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

CONTENU :

- Le service public et le fonctionnement des collectivités locales :
 - La notion du service public ;
 - Les éco-gestes au sein de sa collectivité ;
 - Le budget communal ;
 - La notion de l'intercommunalité ;
 - Les communes associées ;
 - Les compétences des collectivités locales ;
- Le fonctionnaire communal dans la fonction publique communale (FPC) :
 - Les fondamentaux juridiques du statut de la FPC ;
 - Les instances consultatives ;
 - Le processus de recrutement, la notion du fonctionnaire et le principe de carrière ;
 - Les droits et obligations du fonctionnaire ;
 - Les dispositions administratives relatives au temps de travail, aux congés, à la rémunération, à la notation et à la formation ;
 - Les positions administratives du fonctionnaire ;
 - Le régime disciplinaire de la FPC ;
 - Les dispositions relatives à la cessation de fonctions ;
- La formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) :
 - Le référentiel de compétences du SST ;
 - La conduite à tenir : Protéger, examiner, faire alerter ou alerter et secourir.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

- Les agents qui détiennent un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité pourront être dispensés du module de formation SST ;
- La formation est limitée à 20 participants maximum, en application des règles définies par l'INRS le nombre de participant sur le module SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) à partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E2004087	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Février 2021	Tahiti	05/02/2021
E2004088	Du Lundi 15 au Vendredi 19 Mars 2021	Tahiti	12/02/2021
E2004089	Du Lundi 12 au Vendredi 16 Avril 2021	Tahiti	12/03/2021
E2004090	Du Lundi 03 au Vendredi 07 Mai 2021	Tahiti	09/04/2021
E2004091	Du Lundi 31 Mai au Vendredi 04 Juin 2021	Tahiti	30/04/2021
E2004092	Du Lundi 21 au Vendredi 25 Juin 2021	Tahiti	28/05/2021
E2004093	Du Lundi 05 au Vendredi 09 Juillet 2021	Tahiti	11/06/2021
E2004094	Du Lundi 26 au Vendredi 30 Juillet 2021	Tahiti	18/06/2021
E2004095	Du Lundi 02 au Vendredi 06 Août 2021	Tahiti	02/07/2021
E2004096	Du Lundi 13 au Vendredi 17 Septembre 2021	Tahiti	13/08/2021
E2004097	Du Lundi 04 au Vendredi 08 Octobre 2021	Tahiti	03/09/2021
E2004098	Du Lundi 25 au Vendredi 29 Octobre 2021	Tahiti	24/09/2021
E2004099	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Novembre 2021	Tahiti	22/10/2021
E2004100	Du Lundi 13 au Vendredi 17 Décembre 2021	Tahiti	12/11/2021

LA FORMATION D'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DE CATEGORIES A ET B

PUBLIC :

Les fonctionnaires stagiaires de catégorie A et B

PRÉREQUIS :

- Avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.

DURÉE : 5 jours

Code : E2006

OBJECTIFS :

- Faciliter la prise de fonction des nouveaux fonctionnaires par l'acquisition de connaissances relatives, à l'environnement communal dans lequel s'exercent leurs missions, au statut de la Fonction Publique Communale et au management des équipes et des personnes ;
- Permettre aux participants de questionner leurs pratiques, rôles, positionnements et responsabilités au sein de sa collectivité et d'apporter des pistes d'évolution.

CONTENU :

1) L'organisation et le fonctionnement des collectivités locales

- L'organisation institutionnelle et la place de la commune ;
- Les fondements et grands principes du Service Public ;
- L'organisation communale, les cadres, les élus et le management ;
- Les finances communales ;
- Les principes de la commande publique.

2) La Fonction Publique Communale

- Le cadre réglementaire ;
- Les droits et obligations du fonctionnaire ;
- La carrière du fonctionnaire.

3) Le Management : Le bonheur au travail

- La place et le rôle du cadre dans la collectivité ;
- Le management des équipes ;
- La gestion des conflits ;
- Le manager et la communication ;
- La gestion de projet.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E2006011	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Mars 2021	Tahiti	19/02/2021
E2006012	Du Lundi 07 au Vendredi 11 Juin 2021	Tahiti	07/05/2021